

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 32 (1940)  
**Heft:** 5

**Artikel:** L'indice national du coût de la vie  
**Autor:** Gordon, H.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-384224>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

que la tendance d'augmenter les prix un peu plus qu'il n'est nécessaire, se renforce. Toutefois, il serait injuste de rendre les organes de contrôle responsables de toutes les augmentations injustifiées. En effet, lorsque le rapport entre l'offre et la demande est faussé, le contrôle des prix, fût-il le meilleur et le plus efficace, est impuissant à empêcher l'adaptation des prix à la situation du marché. Le danger d'un accroissement de la demande (ensuite d'un accroissement du volume de l'argent comparative-ment à celui des marchandises disponibles) peut résulter d'un financement insuffisant ou irrationnel des dépenses de mobilisation, par exemple si la circulation monétaire est accrue par des crédits de la Banque d'émission à la Confédération.

Nous ne sommes encore qu'au début de la guerre et, partant, au début d'un mouvement de hausse des prix. Nous espérons que les efforts déployés dans le domaine de la politique financière et économique parviendront à empêcher une évolution des prix aussi désastreuse qu'au cours de la dernière guerre mondiale où l'indice moyen des prix de gros a atteint 293 (1919) et celui du coût de la vie 224 (en 1920). (Cf. le graphique.) Mais pour que cette évolution ne se répète pas, des mesures plus énergiques sont indispensables.

---

## L'indice national du coût de la vie.

Par le Dr H. Gordon\*.

L'application pratique des indices du coût de la vie date de la dernière guerre mondiale. C'est à cette époque que sont apparus les premiers indices utilisables; le premier d'entre eux a été, quelques années auparavant, l'indice du coût de la vie (non officiel), calculé par l'Union suisse des sociétés coopératives de consommation. Il est dû au Prof. Dr Lorenz, dont les initiatives ont été décisives dans le domaine de la statistique économique et sociale. Parallèlement, apparaissaient les premiers indices officiels, notamment ceux des offices de statistique des villes de Berne, Bâle et Zurich; néanmoins, leur importance dépassa à plus d'une reprise leur caractère local. De même, les organisations d'employeurs et de salariés établissaient leurs propres indices; plus encore, des statisticiens se sentaient appelés, à titre uniquement privé, à calculer des indices conformes à leurs conceptions.

---

\* L'article qui suit est le texte, quelque peu résumé, d'un exposé présenté au printemps 1937 par M. le Dr H. Gordon, chef de la section des statistiques sociales de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail. Récemment, l'Office fédéral a publié les principaux résultats des enquêtes effectuées en 1936/37 sur des comptes de ménage; un autre article renseignera nos lecteurs sur cette enquête. Bien que la situation ne soit pas la même qu'au moment où cette conférence a été prononcée, ces commentaires n'en sont pas moins très actuels.

Il va sans dire qu'il y avait autant de résultats différents que d'indices puisque chacun d'eux était établi sur une base différente. On avait donc le choix, mais un choix qui n'allait pas sans difficultés. En bref, c'était la guerre des indices.

Cet état de choses était des plus regrettables. Les indices étaient dans l'impossibilité de remplir leur tâche, qui est de réduire au silence les affirmations subjectives par l'autorité des chiffres. Le besoin d'un indice officiel du coût de la vie se faisait sentir. En 1922, le nouveau service de statistique sociale de l'Office fédéral du travail (l'actuel Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail) publia un indice national officiel du coût de la vie.

Cependant, il ne remplit pas tous les espoirs que l'on avait mis en lui. Un nouvel indice était venu s'ajouter aux autres; la guerre des indices continuait. On commençait à comprendre qu'il ne suffisait pas d'avoir un indice « fédéral » et calculé par un organe officiel mais qu'il devait, en outre, reposer sur des bases de calcul généralement admises.

A l'automne 1923, l'Office fédéral du travail convoqua une première conférence des représentants de tous les milieux intéressés à l'indice: organisations professionnelles des employeurs et des salariés, offices statistiques cantonaux et communaux, de même que les représentants de diverses branches de l'administration et de la science. Cette conférence parvint à une entente sur les méthodes et les éléments fondamentaux de calculation de l'indice. Il va sans dire que la commission était trop nombreuse pour que toutes les questions de détail puissent être tranchées en séance plénière. Un certain nombre de délégués constituèrent donc une commission technique dite de l'indice; elle avait pour tâche de mettre au point les questions de détail et de soumettre des propositions à la conférence plénière. Mais les travaux de la commission de l'indice ne progressaient que lentement. Ils furent interrompus à plusieurs reprises, de nouvelles enquêtes intermédiaires, des opérations de contrôle ou des pourparlers avec les organisations professionnelles étant apparus nécessaires. Ce n'est qu'en 1925 que les travaux préparatoires purent être soumis à la commission plénière de l'indice, qui adopta à l'unanimité le projet présenté par la commission technique.

Il apparut que le nouvel indice ne s'écartait pas sensiblement de l'ancien, si bien que l'on était en droit de se demander si tous les efforts déployés ne l'avaient pas été en vain et si la montagne n'avait pas accouché d'une souris. Il importe donc de préciser que l'importance du nouvel indice résultant de l'entente reposait moins dans les résultats arithmétiques de la nouvelle base de calcul que dans le fait que ses divers éléments constitutifs avaient été précisés point par point au cours de pourparlers longs et difficiles, pourparlers qui avaient permis d'écartier tous les malentendus, toutes les erreurs d'interprétation et toutes les méfiances. On peut

donc dire que le travail considérable de la commission de l'indice n'a pas été vain! C'était la seule possibilité de jeter des bases de calcul admises par tous les milieux intéressés et jouissant de toute leur confiance.

\*

Passons maintenant rapidement en revue quelques-unes des réserves auxquelles donnent lieu, et notamment ces derniers temps, l'exactitude et le degré d'utilisation des divers indices du coût de la vie. Sans cesse, on entend dire que l'indice ne saurait répondre aux faits, la situation étant variable et l'indice ne représentant qu'une moyenne. On se plaît à rappeler les expériences des ménagères, qui ont coutume de ne pas correspondre aux résultats de l'indice. C'est assez naturel. Voyons pour quelles raisons. Tout d'abord, les constatations du consommateur ne sauraient répondre en tout point aux indications de l'indice, étant donné que ce dernier est calculé sur la base d'une consommation dont la structure et le volume demeurent invariables. La ménagère, par contre, adapte ses achats non seulement aux fluctuations de prix mais encore au revenu dont elle dispose. Elle a donc la possibilité, dans une certaine mesure, de compenser le renchérissement de quelques articles par une limitation de la consommation; l'indice, par contre, nous le rappelons, est établi sur la base d'une consommation dont le volume ne change pas.

Les écarts entre les résultats de l'indice et les expériences du consommateur ont encore d'autres raisons: l'indice, représentant une moyenne, ne peut exprimer des conditions individuelles particulières; dans ces conditions, il ne saurait être infirmé par les divergences dont nous venons de parler. Si nous établissons, par exemple, le salaire moyen d'une entreprise occupant 100 ouvriers, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que quelques ouvriers seulement auront un salaire correspondant exactement à cette moyenne; il est même vraisemblable qu'elle ne sera atteinte par aucun d'eux. Cela n'empêche pas cette moyenne d'être parfaitement exacte; elle exprime les salaires des ouvriers de l'entreprise, ramenés au même commun dénominateur.

Il en est de même de l'indice. Le fait que ses résultats s'écartent des expériences individuelles ne donne pas plus au consommateur le droit d'en nier l'exactitude que la différence entre le salaire réel et le salaire moyen n'autorise l'ouvrier à douter de l'exactitude de ce dernier. En effet, une moyenne repose précisément sur la multiplicité des cas particuliers. On reproche aussi à l'indice du coût de la vie de ne pas tenir compte de tel ou tel article, ou même de tout un groupe d'articles; on ajoute que, partant, il ne saurait correspondre à la réalité.

Il va sans dire que la commission a mûrement étudié la composition de l'indice et qu'elle n'a procédé aux éliminations que lorsque qu'il apparaissait que les articles considérés ne modifiaient en rien les résultats ou n'offraient pas toute l'exactitude nécessaire.

D'une manière générale, il serait faux de croire que la précision de l'indice augmente avec le nombre des articles pris en considération. Chaque fois que les bases de consommation et les prix ne peuvent être précisés d'une manière suffisante, l'extension des bases de calcul de l'indice ne saurait être effectuée qu'au détriment de l'exactitude.

Tous les membres de la commission de l'indice se souviennent d'un graphique impressionnant démontrant qu'il suffisait de prendre en considération le pain, le lait et la viande pour obtenir un indice de l'alimentation offrant une précision suffisante.

Chaque fois que l'exactitude de l'indice est mise en question, on rappelle que les volumes de consommation à la base des calculs ont été établis il y a plusieurs années et qu'ils ne correspondent plus à la réalité. On croit que les résultats de l'indice sont d'autant plus exacts que les indications relatives au volume de la consommation répondent mieux aux conditions actuelles. C'est ce que nous allons examiner.

Si l'on veut établir les modifications du coût de la vie, de 1930 à 1937 par exemple, la détermination des quantités consommées, ou base de consommation offre théoriquement trois possibilités: on peut effectuer les calculs sur la base de la consommation de l'année initiale de 1930 ou de l'année terminale de 1937 ou encore sur la base d'une moyenne entre les conditions de consommation de ces deux années. A laquelle de ces méthodes donnerons-nous la préférence, aucune d'elles n'étant fautive en soi? Chacune a sa raison d'être. Pour des raisons pratiques, il semble que l'on donnera la préférence à la base de consommation établie sur la moyenne de plusieurs années. C'est aussi cette méthode qui est à la base du calcul de l'indice suisse du coût de la vie.

Il serait faux de croire que les différentes possibilités offertes par le choix des bases de consommation commandent des résultats essentiellement différents. Les calculs d'essai effectués en vue des discussions de la commission de l'indice en vue de l'établissement d'une base d'entente ont démontré que les écarts déterminés par des volumes différents de consommation avaient été surestimés, ce qui a d'ailleurs été confirmé par les constatations faites lors des révisions d'indice auxquelles on a procédé à l'étranger. Un exemple figurant dans l'un des manuels de statistiques les plus connus montre le peu d'influence des quantités consommées sur le résultat de la calculation de l'indice; cet exemple oppose un volume établi très soigneusement sur la base de comptes de ménages à un volume choisi arbitrairement et sciemment inexact: dans les deux cas on obtient un résultat presque semblable. Il ne faut pas oublier que les différences, dans une certaine mesure, se neutralisent réciproquement.

Même dans les cas où la modification du volume de consommation ne concerne qu'un seul article, l'influence de ce déplacement sur le résultat final est généralement surestimée. Lorsqu'il

s'est agi, lors des délibérations de la commission, de fixer le volume de consommation des articles considérés, on a pu constater que les manières de voir divergiaient fortement. Néanmoins, les calculs effectués sur la base de propositions et de données très diverses ont montré que, dans la plupart des cas, ces différences avaient si peu d'influence sur le résultat final qu'il fut possible de s'entendre très rapidement.

\*

Il n'est pas difficile de démontrer qu'en ce qui concerne l'indice de l'alimentation, par exemple, les chiffres admis pour la consommation de tel ou tel article ne correspondent plus à la réalité. Mais, dans la plupart des cas, les calculs que nous pourrions effectuer démontreraient qu'une adaptation de ces quantités aux conditions actuelles n'aurait que fort peu d'influence sur le résultat final.

\*

Il va sans dire que la commission technique qui a établi les bases de calcul de l'indice national du coût de la vie n'a pas eu à s'occuper uniquement des questions relatives à la détermination des quantités consommées, mais également du problème des prix, entre autres choses des méthodes d'enquête, des qualités à prendre en considération, des opérations de contrôle, etc.

Etant donné la diversité des prix pour un seul et même article, il importe tout d'abord de déterminer le prix entrant en considération pour le calcul de l'indice. En ce qui concerne celui de l'alimentation, par exemple, les observations portent avant tout sur les prix les plus courants, c'est-à-dire sur les prix rencontrés le plus souvent et sur la base desquels est effectué le plus gros volume de vente. En outre, pour chaque article considéré, les observations mensuelles s'appliquent également aux prix les plus bas comme aux plus élevés. Tous ces prix: le plus courant comme le plus élevé et le plus bas, doivent naturellement concerner la même qualité. Les différences entre ces trois prix doivent donc traduire des différences commerciales (de magasin à magasin) mais non pas des différences de qualité. Il est bien évident que ces directives ne peuvent pas être toujours respectées, notamment lorsqu'il s'agit d'articles accusant de grandes différences de qualité. En fait, les prix les plus hauts et les plus bas ne concernent pas toujours une même qualité mais souvent la qualité supérieure pour les premiers et la qualité inférieure pour les seconds. Comme nous le voyons, la statistique des prix se heurte à certaines limites; elle comporte diverses sources d'erreur dont il faut tenir compte dans la pratique.

Dans cet ordre d'idées, il est intéressant de souligner que, depuis 1926, l'indice de l'alimentation est établi mois après mois sur la base des prix les plus courants dans un but de contrôle, il fait l'objet d'un second calcul sur la base des prix les plus bas

et d'un troisième sur la base des plus élevés. Les résultats de ces deux contrôles ne sont pas publiés régulièrement mais à des intervalles assez longs. Il va sans dire que le montant des dépenses d'un budget-type varie fortement selon qu'on adopte comme base les prix les plus élevés, les plus bas ou les plus courants. Toutefois, quelle que soit la catégorie de prix à la base du calcul, le mouvement de l'indice, qui traduit l'évolution relative du coût de la vie dans une période donnée, est demeuré le même pendant la période de 11 ans sur laquelle ont porté ces expériences.

\*

Au premier abord, il apparaît que les objections présentées par le grand public au mode de calcul de l'indice soient de nature très diverse. Il n'en est rien. On s'aperçoit bientôt qu'elles ont toutes une même origine. Lorsque nous sommes devant une colonne barométrique, il ne nous viendrait pas à l'idée d'accuser le baromètre d'inexactitude parce qu'il se limite à indiquer la pression atmosphérique, ou le thermomètre de nous tromper parce qu'il se contente de mesurer la température ou encore l'hygromètre de faillir à ses obligations parce qu'il ne s'intéresse qu'à l'humidité de l'air en négligeant parfaitement la pression atmosphérique et la température. Chacun de ses instruments ne donne d'indication que sur l'un des composants, à l'exclusion des autres, de cette manifestation physique que nous appelons le temps. L'instrument universel en mesurant à la fois tous les éléments constitutifs n'a pas encore été inventé.

La situation est un peu la même en ce qui concerne l'indice du coût de la vie, lui aussi composé d'éléments différents, qui tous s'influencent réciproquement. Nous sommes en présence d'un phénomène complexe.

Lorsque les prix augmentent, les consommateurs dont le revenu demeure stable sont dans l'inéluctable obligation de s'adapter, d'envisager toutes les possibilités d'économie, peut-être même de modifier leur genre de vie et la structure de leur consommation: c'est-à-dire de restreindre l'usage de tel ou tel produit, en accroissant la consommation de tel ou tel autre mais sans qu'il en résulte nécessairement une aggravation de leurs conditions de vie. Par contre, le consommateur dont le revenu augmente proportionnellement à la hausse du coût de la vie ne procédera à aucune modification de son train de vie. Plus encore, le consommateur qui a la chance de voir son revenu augmenter à un rythme plus rapide que le renchérissement pourra même améliorer sa consommation. Ainsi, nous voyons que les dépenses effectives du consommateur ne sont pas déterminées uniquement par l'évolution des prix mais aussi par la manière dont il réagit, en adaptant ou en n'adaptant pas sa consommation aux modifications intervenues.

De tous ces éléments, dont l'interaction est décisive pour le montant effectif du coût de la vie, l'indice ne précise qu'un seul: le mouvement des prix. L'indice a pour unique possibilité et pour

seule mission de traduire les variations successives de l'expression monétaire d'une consommation considérée comme stable. Tous les autres éléments sont laissés de côté. Seule cette simplification nous permet d'isoler l'influence du mouvement des prix sur le coût de la vie, sans la confondre avec d'autres facteurs également variables qui, dans la vie courante, concourent également, et simultanément, à déterminer le montant des dépenses de consommation. Mais même en simplifiant de la sorte un problème complexe en soi, l'indice est incapable de renseigner sur les cas individuels: il n'est qu'une moyenne. On ne saurait lui demander d'être autre chose.

C'est pourquoi les expériences de la ménagère, que personne d'ailleurs ne conteste, sont peu propres à infirmer les résultats de l'indice. En effet, toutes ces observations individuelles sont entachées de subjectivisme, influencées par mille petits événements particuliers permettant difficilement de tirer des résultats ainsi obtenus des conclusions généralement valables. En revanche, la statistique, dont les méthodes d'investigation sont scientifiques, sait dégager l'essentiel de l'accessoire et les grandes lignes générales de la multiplicité des faits.

Nous avons dit au début que toutes les objections d'apparence si diverses opposées à l'indice pouvaient être ramenées à un même commun dénominateur: on exige de l'indice des indications qu'il ne peut donner, en oubliant qu'il renseigne uniquement sur les fluctuations moyennes et que ses constatations ne concernent jamais des cas particuliers.

\*

Parvenus au terme de notre exposé, quelles conclusions pouvons-nous en tirer? Nous ne sommes nullement disposés à affirmer que les bases actuelles de calcul de l'indice puissent être maintenues pour les cent, ou même pour les dix prochaines années. Ce qui donne à la statistique, et surtout à la statistique sociale, sa raison d'être, son sens, c'est la possibilité qu'elle offre de comparer. Ce qui importe, c'est donc de maintenir ces possibilités de comparaison. Ici, le désir du statisticien d'améliorer les bases de comparaison dont il dispose se heurte à la nécessité de maintenir le degré le plus large de comparabilité; c'est souvent en faveur de cette dernière qu'il se prononce, le maintien des anciennes bases de calcul constituant de deux maux le moindre.

La nécessité de n'entraver en rien la comparabilité est d'une importance toute particulière pour l'indice; c'est ce qui explique pourquoi, dans tous les pays, on hésite longtemps avant de procéder à une revision des bases de calcul et que ce sont précisément les Etats où les nombres-indices ont atteint une grande importance pratique — et où l'expérience de leur manipulation est la plus profonde — qui évitent le plus de procéder à de telles revisions. En Grande-Bretagne, par exemple, l'indice du coût de la vie est encore calculé sur les mêmes bases qu'en 1904.

D'autre part, pour des raisons pratiques, il est souhaitable que les éléments constitutifs de l'indice soient soumis de temps à autre à une revision, seul moyen de maintenir, de renouveler et de renforcer la confiance dans l'indice. Par contre, les experts sont unanimes à souligner qu'une telle revision doit être soigneusement préparée et qu'elle ne saurait en aucun cas être improvisée. Chez nous, certaines conditions essentielles doivent être tout d'abord remplies, dont l'une est le résultat de l'enquête sur des comptes de ménage effectuée en 1937/38 par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, avec la collaboration des offices statistiques cantonaux et communaux dans de nombreuses familles suisses de salariés (ouvriers, employés et fonctionnaires); cette enquête s'est étendue à l'ensemble du territoire de la Confédération.

\*

Depuis que M. le Dr Gordon a présenté l'exposé que nous venons de résumer, les bases de calcul de l'indice ont fait l'objet d'une nouvelle vérification. A l'unanimité, la commission de l'indice a estimé qu'il y avait avantage à conserver jusqu'à nouvel avis la base actuelle de calcul, d'autant plus que les circonstances présentes ne se prêtent guère à une revision. Voilà qui confirme les conclusions de l'exposé de M. le Dr Gordon que nous citerons pour terminer: « Nous pouvons avoir la certitude que l'indice du coût de la vie, bien qu'il ne soit ni un instrument de précision, ni un instrument universel n'en est pas moins parfaitement utilisable. C'est une boussole fidèle et sûre sur une mer semée d'écueils sociaux et économiques. Tant que nous n'aurons pas de meilleure boussole, gardons-nous bien de jeter celle-là par dessus bord. L'indice est un instrument de paix économique et sociale; en un mot: il est supérieur à la renommée qui lui est faite ici et là. »

---

## La consommation ménagère en 1936/37 et l'indice du coût de la vie.

Le besoin s'étant fait sentir de vérifier les bases de calcul de l'indice du coût de la vie résultant de l'entente de 1926, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, avec la collaboration des offices communaux de statistique, a effectué une nouvelle enquête sur les comptes de ménage; les principaux résultats ont été publiés dans la « Vie économique ». C'est la troisième enquête de ce genre. Comme on le sait, la première, qui remonte à 1912, est due à l'initiative du Secrétariat ouvrier suisse. Puis sont venues, dans les années 1919/22, les premières enquêtes officielles dont les résultats furent utilisés de façon fort satisfaisante pour le calcul de l'indice suisse du coût de la vie.

Les conditions d'existence s'étant modifiées sous bien des aspects depuis lors, une nouvelle enquête portant sur des comptes